



IMPOTS SUR LE REVENU DECLARATION D UN ENFANT

Par **CLOCLO89**, le **28/04/2018** à **12:09**

BJR MA FILLE A EU UN ENFANT EN 2017 AVEC SON CONCUBIN ELLE VA LE METTRE SUR LA DECLARATION DE MONSIEUR CAR IL A UN SALAIRE PLUS ELEVE MAIS DOIT ELLE LE METTRE AUSSI SUR SA DECLARATION POUR NE PAS RESTER SANS ENFANT?? DOIT ELLE PRECISER QU IL N EST PAS A CHARGE POUR ELLE MAIS POUR SON CONCUBIN?? RIEN N EST PRECISER A CE SUJET SUR LA FEUILLE JOINTE A LA DECLARATION ET SUR LE SITE DES IMPOTS RIEN N EST PRECISE.
PEUT ELLE DECLARER LES FRAIS DE GARDE EGALEMENT SUR SON CONCUBIN MEME SI LE DOSSIER CAF EST A SON NOM A ELLE??
MERCI DE VOTRE AIDE CEST UN PEU COMPLIQUE

Par **morobar**, le **28/04/2018** à **18:03**

Bonjour,
Non ce n'est pas compliqué.
L'enfant ne peut être déclaré (on dit rattaché) que sur un seul des parents car il n'est pas en garde alternée.